ROUBAIX

EXPOSITION DES ARTISTES ROUBAISIENS

Au cours de la visite officielle au Salon des Artistes Roubaisiens, de MM. Eugène Motte, maire de Roubaix, et Georges Dewille, adjoint aux Beaux-Arts, M. Constantin-Henri Bermyn (ancien boursier de la ville, actuellement professeur au Lycée de Lille), a eu l'heureuse pensée d'offrir à la ville de Roubaix le tableau « Chez le Sculpteur », avec lequel il a été reçu au Salon des Artistes Français en 1909.

Nous signalons avec plaisir le geste de reconnaissance de notre compatriote.

GRAVES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Chez MM. J. et M. Boscut père et fils, négociants en tissus, rue de la Gare, M. Georges Delannoy, 41 ans, emballeur, demeurant rue Decrème, 43, s'est fracturé le bras gauche en tombant avec une caisse. Six semaines de repos.

— Chez MM. J. Vanackère et Cie, teinturiers-apprêteurs, rue Racine, M. Ibert Théophile, 15 ans, aide-tondeur, demeurant rue des Anges, cour Dupont, 12, a eu quatre doigts de la main gauche broyés dans un engrenage. Vingt-cinq jours de repos.

— Chez M. Henri Legros, imprimeur, demeurant rue de l'Espérance, 1a, apprenti, Hoste Prosper, 15 ans, rue d'Alger, cour Saint-Eloi, 10, a eu l'index droit écrasé dans une presse pédale. Un mois de repos. Docteur Labbe.

NOS CONCITOYENS

M. Gaston Bourgeois, fils de l'ancien gendarme, appointé au Tribunal de Commerce, vient d'être reçu avec succès aux examens des Contributions Indirectes.

COFFRES FORTS
21, rue ROYALE LILLE
GRUSON
3671

ON S'EN VA

Dans quelques jours, il ne restera plus aucun des services municipaux dans les tristes locaux de la mairie provisoire de la rue Saint-Georges. Tous ces services vont aller s'installer dans le bâtiment annexe du nouvel Hôtel de Ville. Jusqu'au jour où le bâtiment central sera terminé, le secrétariat, l'état civil, le service des contributions, M. l'inspecteur du travail, seront logés dans l'annexe.

Les séances du Conseil municipal auront lieu provisoirement dans la vaste salle du premier étage, destinée à devenir le cabinet de lecture de la future bibliothèque municipale.

LE MAUVAIS PAYÉ

Mardi matin, en sortant de chez lui pour aller à son travail, M. Haulard Ildephonse, 43 ans, rattacheur, demeurant rue des Longues-Haies, 117, a glissé contre la bordure du trottoir et s'est fait une entorse du cou-de-pied droit. Il est à la Fraternité.

PAGES CONSEILS AUX HABITUÉS DU PARC DE BARBIEUX

Extraits du nouveau règlement de police municipale :

CIRCULATION. — Article 289. — La circulation dans les allées et avenues de la promenade de Barbieux est autorisée à toute heure du jour et de la nuit pour les personnes à pied, les cavaliers, les voitures suspendues, les automobiles et les vélocipèdes, sauf les restrictions énoncées ci-après :

Article 290. — Les cavaliers et les véhicules suspendus ne peuvent emprunter que les avenues macadamisées. Les trottoirs des avenues ainsi que toutes les allées en gravier lui leur sont expressément interdits. Toutefois la circulation des véhicules même suspendus et servant au transport des matériaux et marchandises est interdite sur les avenues et allées du parc.

Cette interdiction s'applique aux bestiaux isolés ou en troupeau.

Article 291. — Dans l'avenue Jussieu, la circulation des véhicules est interdite.

La circulation de tous autres véhicules les dimanches et jours fériés, de 2 à 7 heures du soir, y est également défendue.

Article 292. — Les cavaliers et conducteurs de véhicules doivent se conformer strictement à toutes les lois et règlements sur la circulation sur les voies publiques, prendre leur droite lorsqu'ils se croisent, et leur gauche lorsqu'ils veulent dépasser etc.

Article 293. — Les vélocipèdes et les automobiles doivent être munis des appareils avertisseurs prévus par les articles 335 et 346 du présent règlement.

Voitures à bras. — Article 294. — Les voitures à bras, dites de commissionnaire, ne sont admises à circuler que sur les chaussées accessibles aux voitures attelées, et seulement pour distribuer des objets destinés aux maisons ou établissements situés le long de leur parcours.

Voitures d'enfants. — Article 295. — Les voitures d'enfants traînées à la main peuvent circuler dans toutes les allées ; il en est de même des chevaux mécaniques et des vélocipèdes à trois roues servant à jouer des enfants.

Chiens. — Article 296. — Sur les avenues Le Nôtre, Jussieu et Lacépède, les chiens peuvent suivre librement leurs maîtres ; mais ceux-ci doivent les empêcher de courir dans les pelouses et les plates-bandes, et, à cet effet, les tenir en laisse si cela est nécessaire ou s'ils en sont requis par les gardiens. Dans les autres allées les chiens doivent être tenus en laisse.

Essayage des chevaux. — **Pacage.** — Article 297. — Il est interdit d'exercer des chevaux et de faire paître des animaux domestiques en aucune partie du parc.

SECTION II. — PISTE. — Article 298. — Les vélocipèdes se lèvent à une course d'ordinaire sur la piste formée par l'avenue Jussieu et l'avenue Le Nôtre, entre le boulevard de Paris et le kiosque du parc dûment prendre par l'avenue Le Nôtre, de façon à marcher dans le même sens que les voitures venant de la direction de Roubaix.

SECTION III. — STATIONNEMENT. — Article 299. — Le stationnement dans certaines parties du jardin peut être interdit à partir du coucher du soleil. Des écriteaux en informeront le public qui devra se conformer, en outre, à toutes les prescriptions spéciales qu'il sera nécessaire d'édicter dans chaque intérêt de la personnalité des droits d'octroi, ou pour le maintien de la décence et du bon ordre.

LES COURS DE COUPE

Une réunion des dames composant la Commission d'examen des cours de coupe, a eu lieu lundi après-midi, à la Mairie, sous la présidence de M. G. Deville, adjoint au Maire. Il a été décidé que l'examen de 1910 aurait lieu le 30 mai courant.

CAISSE D'EPARGNE

Séances des 28, 30 avril et 1er mai. Versements : Caisse Centrale de Roubaix, jeudi 23.004 fr. ; samedi, 22.237 fr. ; dimanche, 26.660 fr. — Lannoy, 7076 fr. — Croix, 6164 fr. — Wattrelos, 5975 francs. — Ascq, 1973 fr. : Total : 103.169 fr. Remboursements : Caisse Centrale de Roubaix, jeudi, 14.687 fr. ; samedi, 21.545 fr. 40 ; dimanche, 27.719 fr. 28. — Lannoy, 850 fr. — Croix, 150 fr. — Wattrelos, 5627 fr. 50. — Ascq, 3366 fr. 22. — Total : 73.975 fr. 40.

LES VISITES A LA FRATERNITÉ

En raison de la fête de l'Ascension, les visites pour des parents des malades en traitement à l'hôpital de la Fraternité auront lieu de 11 heures à midi.

AMICALE DE LA RUE DES ARTS

Demain jeudi 5 mai aura lieu le 2e tir préparatoire complémentaire, celui du dimanche 8 qui ne peut avoir lieu, à cause du scrutin de ballottage.

VELO-CLUB LION DE ROUBAIX-TOURCOING

L'assemblée générale du Vélo-Club-Lion de Roubaix-Tourcoing et leurs cantons aura lieu vendredi prochain, à 9 heures très précises, dans son local, 8, rue du Grand-Chemin à Roubaix. Les coureurs indépendants de la région ne faisant pas encore partie de cette importante société qui, comme on le sait, a été l'organisatrice de Paris-Roubaix du 29 mai prochain réservé aux indépendants, et qui désireraient se faire inscrire, sont priés de se rendre à cette réunion.

Une réunion du comité aura lieu avant l'assemblée générale à 6 heures ½.

DEUX JOURS A PARIS A LA PENTECOTE

L'excursion organisée par l'Association des anciens élèves de l'Ecole nationale des arts industriels de Roubaix, pour faciliter la visite des salons à ses membres, est assuré d'un grand succès.

La réduction sur le prix de chemin de fer sera obtenue pour les express de dimanche, 6 h. 03 du matin (départ) et du lundi à h. 35 du soir (retour). Des réductions sont aussi sollicitées pour l'entrée des salons, de la Société Nationale des beaux-arts et de la Société Nationale des Artistes Français, ainsi que la fête des Folies-Bergères le dimanche soir, liberté entière est cependant laissée aux excursionnistes. Le dépôt délai des adhésions pour les sociétaires, leurs parents et amis est fixé à demain jeudi, 12 heures (cafe des Arcades, 55, rue Neuve, Roubaix).

A LA ROUBAISIENNE

Quelques jours seulement nous séparent de la fête fédérale de Saint-Quentin. Soucieux de la réputation acquise, nos gymnastes se sont imposé de nombreuses répétions. La bonne volonté leur a permis de surmonter les nombreuses difficultés des exercices facultatifs et l'assiduité a vaincu l'hétérogénéité sans laquelle il n'est pas de bonne exécution. Nul doute que le travail de notre société municipale ne soit justement remarqué et récompensé. La Roubaisienne prendra part également au concours de pyramides avec engins ; ta encore, c'est un succès qui tellement.

La répétition générale à laquelle peuvent assister les parents et amis des gymnastes, aura lieu au local, dimanche 8 mai, à 3 heures. A l'issue, se fera la distribution des prix du classement, adultes et jeunes, qui se comprend pas moins de soixante lots.

ÉTAT-CIVIL

NAISSANCES. — Gustave Coquant, rue Choiseul, cour Lélaire, 17 — Aline Masurel, rue Dammartin, 99 — Clément Surantyn, rue des Champs, 33.

Décès. — Félicité Dorenbaix, 73 ans, sans profession, rue St-Etienne 28 — Andrée Verrebrouck, 2 jours, rue de la Potennerie, 58 — Félix Vanderbeeken, 66 ans, apprêteur, rue d'Espagne, 26 — Louis Drequinnemar, 56 ans, sans profession, rue Cornelle, 6.

TOURCOING

Scrutin de Ballottage du 8 Mai

Le citoyen Gustave Dron, député-maire de Tourcoing, adresse aux électeurs l'appel suivant qui dissipe les équivoques que la réaction aux abois tend à accréditer ai fenouvelle les fermes déclarations que renferme sa profession de foi.

Mes chers Concitoyens,

Le scrutin du 24 Avril 1910, dans tes deux cantons Nord-Est et Sud de Tourcoing, donne à réfléchir. L'heure n'est pas venue de dégager les enseignements qui en découlent, ce sera pour plus tard, quand la Réaction se trouvera une fois de plus réduite à l'impuissance.

Ma profession de foi reste antière. Mes engagements pris en conscience et conformément à des convictions réfléchies, dominent toutes les contingences électorales. On essaiera sans doute encore d'équivoquer, de jeter le trouble dans les esprits sur quelques points qui n'ont été que trop habilement exploités : je précise donc mes intentions :

La Représentation Proportionnelle, dans les élections législatives, paraît avoir la faveur de la majorité : je joindrai mes efforts à ceux de ses partisans pour la réaliser dans des conditions compatibles avec le respect des droits du suffrage universel et avec l'intérêt bien entendu de notre région.

Les Employés du Chemin de fer semblent avoir doufé de mes sentiments à leur égard. Je comprends trop cependant le dépit qu'ils éprouveraient à ne pas profiter, dans une mesure légitime, des avantages que la Chambre a entendu leur concéder en vue de la retraite, pour ne pas soutenir les revendications qu'ils s'efforceront de faire aboutir par les voies légales.

Qu'il s'agisse des petits fonctionnaires dont la situation est souvent trop précaire ou des cabaretiers qui, écrasés d'impôts, réclament la suppression de la licence, mon dévouement leur est acquis.

Et maintenant, si la Réaction continue à vouloir travestir mes actes et mes intentions, votre clairvoyance saura faire justice de ses intrigues. Son représentant, du reste, ne se lait guère d'illusion et aurait bien voulu esquiver votre verdict en passant le nom à un candidat nouveau ; mais les manœuvres les plus savantes et les moins délicates n'ont pu le faire surgir.

Je m'adresse aux citoyens qui s'indignent de voir transformer la Religion en un instrument de domination politique ou économique, qui réclament l'affranchissement des travailleurs et les réformes sociales susceptibles de leur donner plus de bien-être. Toute ma vie de droiture et de labeur, consacrée à leur service, est le meilleur garant de l'activité que j'apporterai à défendre leurs droits.

La France, dans son ensemble, vient d'affirmer sa foi républicaine. Notre circonscription ne fera inche noire et, le 8 mai, toutes les forces démocratiques formeront le bloc contre la Réaction.

Vive la République !

Votre dévoué
Gustave DRON,
Député sortant.

VOYEZ-VOUS CELA !

Dans un article de tête ayant pour titre : « Pour le succès de le R. P. » le « soi-disant catholique et honnête » Journal de Roubaix avance des choses fantastiques dont voici un échantillon :

« C'est à Tourcoing surtout que la tactique sera particulièrement digne de remarque. Les socialistes ont parmi leurs principales revendications, celle de l'établissement du scrutin de liste avec représentation proportionnelle. M. Bernard-Flipo reste seul à défendre cette idée dans la 8e circonscription et la logique (cette logique est à encadrer) devrait conduire les collectivistes à lui donner l'appui de leurs voix au lieu d'assurer le succès, impossible sans eux, d'un radical adversaire de ce système..... »

Tiens, tiens ! mais la cafotte en est désormais réduite à faire les yeux doux aux socialo-collectivistes, à ces « partisans du drapeau rouge », que jadis on présentait comme des épouvantails aux yeux des électeurs naïfs.

Si le « Journal » « soi-disant catholique et honnête » de Roubaix « avait pris soin de fouiller sa collection, n'est avis tout de même que les documents qu'il y aurait retrouvés sur d'anciennes luttes électorales, lui auraient commandé une certaine réserve.

Quand à ce qui est de représenter le vaillant député-maire de Tourcoing comme un adversaire déclaré de la R. P., nous nous bornerons à l'auteur de l'article cet de mauvaise foi ou alors n'a pas suivi la campagne électorale dans l'arrondissement.

Qui a tiré la profession de foi de M. Dron lancée avant le 1er tour, et qu'il'a'ne également l'appel en vue du second tour.—Les déclarations du sympathique candidat, en ce qui concerne la R. P., sont suffisamment nettes pour qu'il ne soit pas permis au « bien informé » de le classer comme un adversaire de ce système électoral en question.

Et maintenant pour terminer, si M. Bernard, le « républicain » Bernard ne coagirait pas de recueillir les voix socialistes, par contre nous estimons qu'il ne se trouvera pas un socialiste digne du nom pour lui accorder la sienne.

LA VICTOIRE DE L'UNION SPORTIVE TOURQUENNOISE

L'Administration municipale lui ménage une superbe réception et invite MM. les Conseillers municipaux, les Sociétés subventionnées, et nos concitoyens à y assister.

On sait quelle splendide victoire sportive remporta dimanche à Paris, si l'Union Sportive Tourquennoise » et qui lui a valu le titre de Champion de France, titre qui est bien fait pour flatter notre amour-propre local.

L'administration municipale organise une réception digne des vainqueurs.

L'affiche suivante a été apposée hier :

RECEPTION DE L'UNION SPORTIVE TOURQUENNOISE

AVIS

Le député du Nord, maire de la Ville de Tourcoing, est heureux de porter à la connaissance de ses concitoyens que l'Union Sportive Tourquennoise a été proclamée

CHAMPION DE FRANCE
En Football-Association

à la suite d'un match de « finale » qui a eu lieu à Paris dimanche dernier.

Les vainqueurs de ce tournoi rentreront à Tourcoing le jeudi 5 mai et seront reçus à l'Hôtel de Ville à onze heures à du matin, par l'Administration municipale.

Le Maire de Tourcoing a la certitude que tous les habitants se feront un plaisir de rendre le plus cordial accueil à cette glorieuse phalange.

Tourcoing, en l'Hôtel de Ville, 3 mai 1910.

Signé : G. Dron.

Les lettres-circulaires suivantes ont été adressées à chacun de MM. les membres de l'assemblée communale et à MM. les présidents des sociétés subventionnées :

Monsieur le Conseiller municipal,

J'ai l'honneur de vous informer que l'Administration municipale reçoiva à l'Hôtel de Ville, le jeudi 5 courant, à onze heures ½ du matin, la Société « Union Sportive Tourquennoise » qui, dimanche dernier, a été proclamée Champion de France en Football-Association, et lui adressera ses plus chaleureuses félicitations.

Je vous prie de vouloir bien vous joindre à nous pour donner un témoignage de sympathie à nos jeunes concitoyens qui, par leur vaillance et leur endurance, ont obtenu le magnifique succès dont la Ville est fière à juste titre.

Veuillez agréer, Monsieur le Conseiller municipal, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Maire de Tourcoing,
M. Conseil.

Monsieur le Président,

La Société « Union Sportive Tourquennoise » a été proclamée Champion de France en Football-Association, à la suite d'un match de « finale » qui a eu lieu à Paris, dimanche dernier.

Elle rentrera à Tourcoing le jeudi 5 courant.

J'ai l'honneur de vous en aviser, pensant que votre Société voudra féliciter et encouriger nos vaillants concitoyens, en allant au-devant d'eux et en les accompagnant jusqu'à l'Hôtel de Ville, où l'Administration municipale les recevra à 11 heures ½ du matin, et les félicitera de leur magnifique succès dont la Ville est fière à juste titre.

Ce rendez-vous est fixé à la gare de Tourcoing à 11 heures du matin.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Maire de Tourcoing,
M. Conseil.

UN VIEILLARD EST DÉTROUSSÉ D'UNE PARTIE DE L'ARGENT QU'IL VENAIT DE TOUCHER COMME ASSISTÉ

Un vieillard de 71 ans, Edouard Hennebel, demeurant cour Delaux, rue de la Brunfain, était touché dans la matinée d'hier, le secours mensuel de 18 francs accordé aux vieillards infirmes et incurables, en vertu de la loi sur l'assistance obligatoire.

Muni de son argent, il s'en alla dans un estaminet de la rue du Casino, et se mit à le compter sur une table.

Un individu qui était là, tut subtilisa une somme de dix francs. Hennebel vint au poste et déposa une plainte.

M. Niederal, commissaire de police du 3e arrondissement, ouvrit une enquête qui aboutit à l'arrestation de Joseph Leken, 37 ans, demeurant rue des Phalempins. L'inculpé a passé des aveux et a été transféré à Lille.

DRIS DE CLOTURE

Les agents Boussamart et Forceville affectuant une patrouille dans la soirée de lundi, vers 9 heures, rue Souffiot, appréhendèrent 3 jeunes gens prêts de boisson et dont l'un venait de briser une vitre à l'usine Alphonse Poliet. Ecroué au violon, le trio fut interrogé hier par M. Rougeron, commissaire de police du 1er arrondissement, qui relaxa deux des prévenus et dressa procès-verbal à charge du troisième, J.-B. Debaere, marchand de bois cassé, rue du l'Alma, à Roubaix. Il a été laissé en liberté provisoire.

LA CONTREBANDE

MM. Muret et Delplace, préposés des douanes de la Marlière, ont arrêté Alphonse Vanhove, 28 ans, tisserand à Tourcoing, qui, avec un autre individu qui a réussi à se soustraire par la fuite en abandonnant sa charge, tentait d'introduire 77 kilos de café vert valeur 231 fr. Le contrebandier a été remis à la gendarmerie pour être transféré à Lille.

AMICALE COLBERT

La section de l'Amicale Colbert tera jeudi prochain à midi sa première sortie sur Esquelmes.

Le départ aura lieu au café du Bailly, place Charles-Roussel, à 6 heures ½ du matin. Retour à Tourcoing pour midi.

Tous les cyclistes de l'Association sont invités à prendre part à cette promenade et à se trouver à l'heure exacte au rendez-vous.

SAUVEGARDE DES NOURRISSONS

Le Comité de la Sauvegarde des Nourrissons a l'honneur d'informer les intéressés que la prochaine consultation de M. le docteur Lagache, coïncidant avec l'Ascension sera faite aujourd'hui mercredi, à 4 heures de l'après-midi.

CAISSE D'EPARGNE

Dans ses séances des 1er et 2 mai la Caisse d'Epargne de Tourcoing a reçu en y comprenant ses succursales 88.491 francs de 552 déposants. Cinquante nouveaux livrets ont été ouverts.

La Caisse a remboursé 47.535 fr. 65 à 175 déposants dont 35 ont été soldés.

ETAT-CIVIL

NAISSANCES. — Maurice Desmet, rue des Acacias, 28 — Raymond Losfeld, rue du Prince, 39 — Madeleine Rowke, rue Louis-Lelaie, 32 — Valentine Masselier, rue de Gand, c. Dennequin — Henri Becu, rue de Commes, 4.

MARIAGE. — Entre : Auguste Ledhuy, employé et Louise Renolle, sans profession.

Décès. — Mme Tierrie, 49 ans, sans profession, rue du Bassin, 3.

AUTOUR DE LILLE

LINSELLES. — **Vol à l'église.** — Dans la nuit de dimanche à lundi, des cambrioleurs se sont introduits dans l'église en brisant un vitrail. Après avoir fracturé trois tronc dont ils n'ont propriétés le contenu ils s'enfuirent par un petit portail. Une enquête est ouverte.

LYS. — **Commission d'enquête.** — La commission d'enquête composée de MM. Dumas, directeur de la Compagnie des tramways, Grimpret, ingénieur préfectoral, Rivière, chef de service à la Compagnie de Roubaix-Tourcoing, et Bostenay, maire de Lys, s'est réunie hier et a accepté le doublement de la voie de la ligne C.

LANNOY. — **La duchesse.** — C'est dimanche la première duchesse de l'année. Les forcenés sont à l'ouvrage. Il y aura de quoi amuser la jeunesse : tirs, manège, etc ; rien ne manquera. Comme d'usage, il y aura bal au café de l'Hôtel de Ville, dimanche et lundi.

LYS-LEZ-LANNOY. — Dix bobineuses de l'importante maison Delfremies, Cornel et Catrice, se sont mises en grève, réclamant une augmentation de salaire. Tout est calme.

TRIBUNAUX
Cour d'assises du Nord
Une femme vitriolée
A DUNKERQUE
Depuis 10 ans, le sieur Février Maurice, était au service du nommé Devoghel, maître peintre à Dunkerque. Il y a environ 2 ans, avant de partir au régiment, Février prêta au sieur Devoghel une somme de 165 francs. Son service militaire terminé, il manifesta le désir de rentrer en possession de cette somme, mais le sieur Devoghel ne se trouva pas à même de la lui restituer.

Dans le courant du mois de novembre 1909, la femme Devoghel, qui depuis de nombreuses années vivait en mauvaise intelligence avec son mari, engagea contre lui une instance en divorce.

Dès ce moment, Février qui éprouvait pour son patron une très grande affection, émit la prétention de se faire rembourser par la femme Devoghel la moitié de la somme dont il était demandeur. A différentes reprises il l'interpella et lui demanda instamment de lui rendre son argent ; elle s'y refusa.

Le 16 février 1910, vers 7 heures du soir, Février qui, dans l'espoir de procurer à son patron des preuves de relations qui eussent facilité l'action en divorce pendante entre les époux, se mettait d'épier et de surveiller la femme Devoghel, vint avertir le sieur Devoghel que, vers 5 heures ½, il avait aperçu sa femme en compagnie d'un sous-officier à proximité de la porte du fort Louis alors qu'il est établi qu'à ce moment la femme Devoghel se trouvait à deux kilomètres de l'endroit indiqué par Février, chez une dame Vanlanbeck, où elle est restée de 4 heures ½ à 8 heures.

Devoghel sortit, emmenant avec lui Février et un voisin, le sieur Hébert, mais ils ne rencontrèrent personne et rentrèrent leur domicile.

Rentré chez lui, Février découvrit dans un cave où s'y mettait d'une table de fer blanc remplie de vitriol qu'il s'était procuré le 9 février 1910 chez un droguiste de Dunkerque avec l'intention d'en faire usage contre la femme Devoghel ; puis il alla jeter cette dernière en face de sa demeure, son bol de vitriol à la main ; il l'attendit pendant une heure un quart. Quand il la vit sortir, vers 9 heures ½, il s'approcha d'elle et lui réclama de nouveau son argent. Elle lui répondit : « Je ne vous dois rien, je ne vous connais pas ». Février lui lança alors à visage le contenu de son récipient puis il partit de promenade ; il lui arrêta le soir même et ne fit aucune difficulté pour passer des aveux.

Invité à faire connaître les mobiles auxquels il avait obéi, Février déclara qu'il avait agi ainsi parce que la femme Devoghel n'était pas à lui pas régler la dette de 165 francs contractée par son mari, dette dont il avait été, en réalité, remboursé jusqu'à la date du 10 novembre 1909. Devoghel avait mis en son nom la plus grande partie de son actif mobilier.

La femme Devoghel fut grièvement brûlée au front et au visage. Elle doit de n'avoir point perdu la vue à cette circonstance que, très myope, elle porte constamment un pince-nez.

Son incapacité de travail a été fixée par le médecin traitant, sauf complications, à six mois au moins. Elle sera, en tous cas, défigurée.

Les renseignements recueillis sur la conduite de Février ne lui sont pas défavorables. Il n'a pas d'antécédents judiciaires.

M. le docteur Ruyssen, qui l'a examiné au point de vue mental, déclare qu'il a relevé chez Février quelques légères anomalies mentales et psychiques qui sont de nature à atténuer dans une certaine mesure sa responsabilité.

Maurice Février est condamné à 18 mois de prison et 50 fr. d'amende.

Défenseur : Me Trotlous.

Plus la même confiance

Entre un témoignage de Lille et un autre plus ou moins problématique à 200 lieues d'ici, la confiance à vile fait son choix.

Le 28 octobre 1905, Mme veuve Montois, 267, rue du Long-Pot, à Fives-Lille, nous disait : « Soins, remèdes, rien n'avait pu me débarrasser des douleurs de dos dont je me plaignais depuis quatre ans. J'avais peur de me baisser, car je ne me redressais qu'au prix de souffrances intolérables et le besoin la plus intime m'était devenue impossible. Assise ou couchée, la douleur persistait et je passais souvent des nuits blanches. Le matin j'avais des éblouissements et parfois la tête me tournait si soudainement, que je devais me tenir à une chaise pour ne pas tomber. Pendant de plus en plus l'appétit, j'étais affaiblie et très inquiète, lorsqu'une amie me conseilla de prendre les Pilules Foster (vendues à la Pharmacie Leclercq, 16, Grande-Place, à Lille, et à la Pharmacie Lovinty, à Roubaix). Dès le début les douleurs se dissipèrent graduellement, les urines devenaient normales et je dormais mieux ; je pouvais faire mon ouvrage plus aisément et quinze jours après, j'étais complètement rétablie ».

Le 31 juillet 1909, Mme veuve Montois nous répète : « Je suis très heureuse d'avoir été si radicalement guérie depuis bientôt quatre ans. J'ai bon appétit et me porte aussi bien que si je n'avais jamais souffert ».

Mal de dos, état nerveux, teint jaune, manque d'appétit, sensation de lassitude, besoin incessant de se mouvoir, tous ces malaises dénotent un échauffement ou intoxication du sang, que les reins affaiblis sont impuissants à purifier. En rendant aux reins la force d'éliminer promptement toutes les impuretés qui encombrent la circulation, les Pilules Foster opèrent une guérison complète et durable.

Toutes pharmacies en général. (Exiger la signature : « James Foster »). 3 fr. 50 la boîte, 19 francs les six ou franco contre mandat : Spécialités Foster, H. Binac, Pharmacien, 25, rue Saint-Ferdinand, Paris. — 7.

7700

Carnet du Lecteur

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Un congrès de candidats notaires à l'exposition de Bruxelles 1910. — Les 17 et 18 juillet 1910 se tiendra à Bruxelles, dans la salle des fêtes de l'Exposition Universelle, un congrès international des candidats notaires et des clercs de notaires, sous le haut patronage de M. le Lendelscho, ministre de la Justice, de MM. Beernaert et Dupont, ministres d'Etat ; MM. Tibbout et Van de Walle, membres de la chambre des Représentants ; de MM. les professeurs de droit notarial Galopin et Schlock, respectivement de l'Univer-

INDUSTRIE-COMMERCE

LAINES

Marché à terme du mardi 3 mai 1910

Laines peignées type unique,

Roubaix lundi

Mai 6.30, juillet 6.325, septembre 6.125, novembre 6.025, décembre 5.975. — Ventes : 95.000 kilos.

Tourcoing (4 h. 1)

Mai 6.30, juin 6.275, juillet 6.225, août 6.175, septembre 6.15, octobre 6.05, novembre 6.025, décembre 5.975, janvier 5.90. — Ventes : Nulles.

MARCHES DE PARIS

BOURSE COMMERCIALE DU 3 MAI

DEPECHE DE 1 HEURE 15

Sucres	Cours du jour précédent	Cours du jour	Sucres	Cours du jour précédent	Cours du jour
Sucres			**Arabes**		
Cour. 3	34 50	34 50	Cour.	37 50	37 50
Prompt	35	35	Prompt	37 50	37 50
Janvier	35	35	Janvier	37 50	37 50
Février	35	35	Février	37 50	37 50
Mars	35	35	Mars	37 50	37 50
Avril	35	35	Avril	37 50	37 50
Sucres			**Alcools**		
Cour.	34 50	34 50	Cour.	34 50	34 50
Prompt	34 50	34 50	Prompt	34 50	34 50
Janvier	34 50	34 50	Janvier	34 50	34 50
Février	34 50	34 50	Février	34 50	34 50
Mars	34 50	34 50	Mars	34 50	34 50
Avril	34 50	34 50	Avril	34 50	34 50
Sucres			**Sucres**		
Cour.	34 50	34 50	Cour.	34 50	34 50
Prompt	34 50	34 50	Prompt	34 50	34 50
Janvier	34 50	34 50	Janvier	34 50	34 50
Février	34 50	34 50	Février	34 50	34 50
Mars	34 50	34 50	Mars	34 50	34 50
Avril	34 50	34 50	Avril	34 50	34 50

COURS DE CLOTURE

Sucres	Cours du jour précédent	Cours du jour	Sucres	Cours du jour précédent	Cours du jour
Sucres			**Sucres**		
Cour.	34 50	34 50	Cour.	34 50	34 50
Prompt	34 50	34 50	Prompt	34 50	34 50
Janvier	34 50	34 50	Janvier	34 50	34 50
Février	34 50	34 50	Février	34 50	34 50
Mars	34 50	34 50	Mars	34 50	34 50
Avril	34 50	34 50	Avril	34 50	34 50
Sucres			**Sucres**		
Cour.	34 50	34 50	Cour.	34 50	34 50
Prompt	34 50	34 50	Prompt	34 50	34 50
Janvier	34 50	34 50	Janvier	34 50	34 50
Février	34 50	34 50	Février	34 50	34 50
Mars	34 50	34 50	Mars	34 50	34 50
Avril	34 50	34 50	Avril	34 50	34 50

DEPÊCHES COMMERCIALES

Paris, 3 mai.

Le Havre, 10 h. — Laines à terme. — Marché calme. — Ventes en balles.

Courant 199.50, juillet 194.50, septembre 192.75.

Le Havre, 10 h. — Cotons à terme. — Calmes. Ventes 12.0 balles.

Mai	87 6	Novembre	80 5.3
Juin	90 5.3	Décembre	79 3.4
Juillet	90 3.6	Janvier	79 1/4
Août	89 1.6	Février	78 7.6
Septembre	87 3.6	Mars	78 7.6
Octobre	85 3.6	Avril	78 7.6

Le Havre, 10 heures. — Cafés à terme. — Ventes 2.000 sacs.

Mai	45 25	Novembre	45 25
Juin	45 25	Décembre	45 25
Juillet	45 25	Janvier	45 25
Août	45 25	Février	42 25
Septembre	45 25	Mars	45 25
Octobre	45 25	Avril	[illegible]

Le Havre, midi. — Cotons disponibles. — Calmes. Ventes 200 balles.

Le Havre, midi. — Cafés disponibles. — Calmes. Sans affaires cotées.

Terme. — Inchangé sur la cote de la matin.

On a vendu 4.000 sacs depuis la précédente dépêche.

Le Havre, 3 heures. — Cafés à terme. — Ventes 5.000 sacs.

Cours inchangés.

Liverpool, 10 h. 45. — Cotons disponibles. — Bonnes affaires. Ventes probables 12.000 balles. Imp. : 8001.

Liverpool, 1 h. 20. — Cotons disponibles. — Bonnes demandes. Ventes 12.000 balles. Américains.

Futurs. — Baisse 1 ½ à 0 ½.

Rotterdam. — Le stock de café d'ungande en baisse diminué en avril de 401.000 sacs et comporte actuellement 11.519.000 sacs, contre 13.307.000 sacs au 1er mai 1909.

Anvers, 9 h. 30. — Laine (cote officielle. — Prignés contrat B : cour. 0.15 c/o ; sept. 5.95 c/o. Ventes 125.000 kilos. Marché calme.

Anvers. — Pétrole. — Calme. — Disponible 10 f. ; juillet-août 20 c/o.

Anvers. — Saindoux d'Amérique. — Cour. 155 ½ ; sept. 155 ½ ; marché soutenu.

Anvers. — Sucres bruts indigènes. — Fermes. Cotés officielle : 88° disp. export, nouv. cond. 37 c.

Anvers, 2 mai. — Pétrole. — Calme. Disp. 0.c. Rm.

METAUX

Cuivre — Etain — Plomb — Zinc — Antimoine

Londres, 2 mai.

Cuivre. — Comptant 56 le tonne ; 10 les 100 kilos, baisse. — 3 mois £ 57 la tonne ; 14,50 les 100 kilos, baisse.

Etain (Détroits). — Comptant £ 150,7/6 la tonne ; 275,50 les 100 kilos baisse. — 3 mois £ 154,10 la tonne ; 279,37 les 100 kilos, baisse.

Plomb Espagne. — Comptant £ 12,11 la tonne ; 31,35 les 100 kilos, baisse.

Zinc, Ordinaire. — Comptant £ 22,3/0 la tonne ; 55,31 les 100 kilos, baisse.

Antimoine (Régulus). — 77,50 à 75 les 100 kilos, stationnaire.

BOURSE DE LILLE

DU MARDI 3 MAI 1910

Actions minières

MINES	1	2	30	29
Albi (la 5e)				
Annœu	1960	1960	1075	10 3
Aniche	8660	8660	8400	8405
Bally-Grassy	5600	5600	5600	
— 50e	112 75	113	113	118
Blanzy				
Bruay	1190	1195	1195	1170
— (la 10e)	120	120	120	118 75
Campagnac				
Carvin (la 5e)		9585	9625	9615
Carvin	107	400	474	475
Courrières	3545	3540	3540	3550
Crespin	116	118	116	118
Douchy	1135	1145	1138	1130
Dourges (100e)	381	381	381	392
Drocourt	7100	7100	7100	7095
— (100e)	709	715	716	714
Dourges-Dr.	7100	7100	7100	7095
— (100e)	709	718	710	711
Douvrin				
Escarpelle	1075	1070	1060	1060
Flers	490	495	495	495
Flines-Lens	26	26 25	26	26
Lens est, ext.	1060	1070	1090	1060
— (10e)	109 50	109 50	110	110
Lievin	4500		4585	4590
— (500e)			15	154 75
Lugar-Liévin	865	865	865	865
Marles	2625	2640	2650	2662
— 70 0/0	2365	2375	2390	2400
— (20e)	170	170	171 50	171
Meurchin		2810	2825	2830
Nord d'Auby	300	300	304	300
Ostricourt		2740	2300	2300
Th vencelles	1140	1450	1440	1450
Vieuxjeu	1750	1750	1780	1785
— (1/0)		170